

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 12 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze du mois de mai, à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND.
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint,
Lieutenant-colonel Philippe CNOQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.

Absent excusé :

M. Jean-Paul RAYNAUD.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 06 mai 2021.

~~~~~  
**RAPPORT N°036/BUR-05/2021**

**OBJET : Lancement de la procédure de consultation de maîtrise d'ouvrage pour la construction du CSP Castres et du Groupement Sud**

Par délibération du 12 mars 2021 le conseil d'administration a délibéré sur le budget primitif et prévu un crédit de 600.000 € sur le compte 2031 « frais d'étude » destinés à financer l'étude préalable à la construction du CSP Castres et du Groupement Sud.

Parallèlement, le conseil de la communauté d'agglomération de Castres – Mazamet a délibéré le 1<sup>er</sup> mars 2021 en faveur de la cession d'un terrain adapté et viabilisé de plus de 18.000 m<sup>2</sup>, situé à proximité de l'existant, pour recevoir le futur casernement.

Cette opération immobilière pourrait être menée selon le planning prévisionnel suivant :

- 2021 – 2022 : phase d'étude ;
- 2023 – 2024 : construction.

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider le principe de reconstruction du centre de secours principal de Castres et du Groupement Sud ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2021

Reçu en préfecture le 19/05/2021

Affiché le



ID : 081-288100019-20210512-2021\_036\_BUR-DE

- d'autoriser le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***